

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE ABBES LAGHROUR- KHENCHELA

FACULTE DES LETTRES ET LANGUES

DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS



Thème

L'étude des modalités dans le discours judiciaire algérien

Approche textométrique

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme du Master 2

Option : sciences du langage

Sous la direction de :

BOUZAHER Hanane

présenté et soutenu par :

BOUDERNA Walida

Les membres du jury

Président :

Ms.Mansouri Mahmoud

Université de khenchela

Rapportatrice:

BOUZAHER Hanane

Université de Khenchela

Examineur :

Ms. Beroual Kamel

Université de Khenchela

Année universitaire

2022/2023

Remerciement

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes les personnes qui m'ont soutenu tout au long de mon parcours académique et de la rédaction de ce mémoire de master.

Tout d'abord, je voudrais adresser mes sincères remerciements à ma directrice de mémoire, madame BOUZAHER HANANE, pour ses précieux conseils, son encadrement attentif et ses encouragements constants. Votre expertise et vos orientations ont joué un rôle essentiel dans la réalisation de ce travail.

Je souhaite également remercier chaleureusement les membres de mon jury Ms BEROUAL Kamel et Ms Mansouri Mahmoud , pour avoir pris le temps de lire et d'évaluer mon mémoire avec attention. .

Mes remerciements vont également à mes professeurs et enseignants qui m'ont inspiré et m'ont transmis des connaissances essentielles pour la réalisation de ce mémoire.

Je n'oublie pas de remercier ma famille et mes amis pour leur soutien inconditionnel et leurs encouragements constants. Votre présence et votre confiance en moi ont été une source d'inspiration tout au long de ce périple académique.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance envers tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire. Votre soutien a été d'une valeur inestimable.

Merci à tous.

Dédicace

A ma mère,

Pour tout l'amour et le respect qu'elle nous a enseigné.

*Conscient des sacrifices passés, qu'elle trouve ici la gratitude d'une fille
heureuse.*

A mon père,

Pour m'avoir permis d'arriver là sans trop d'encombres.

*A mon très chère frère ILYES ainsi que ma sœur NEDJMA complices pour la
vie, que dieu les protège.*

A mes sœurs et frères.

A tous mes amis et collègues.

Sommaire

Introduction générale.....	Erreur ! Signet non défini.
<i>Première partie : théorique</i>	3
<i>Chapitre I : Généralités sur le discours</i>	4
Introduction	5
1. Notion de discours en sciences de langage :	6
2. Discours et énoncé	7
3. Discours et texte :	8
4. Caractéristiques de discours :	9
5. Le discours judiciaire :	9
6. le discours judiciaire algérien :	10
<i>Chapitre II : généralité sur les modalités envisagées par l'étude</i>	11
Introduction	12
1. L'argumentation :	13
a. Entre l'argumentation et la rhétorique.....	13
b. L'argumentation dans le discours judiciaire	13
2. La causalité :	14
a. Notion de la causalité	14
b. La causalité dans le discours judiciaire	16
3. L'énonciation	17
<i>Deuxième Partie : Pratique</i>	20
<i>Chapitre 3 : généralités sur les méthodes d'analyse textuelles</i>	21
Introduction	22

1.La textométrie.....	23
2. Présentation de logiciel Trope :	25
<i>Chapitre 4 : Analyse de corpus</i>	<i>26</i>
Introduction	27
1. Notion de corpus.....	28
2. Présentation de corpus.....	28
3. Résultat général:.....	30
Conclusion	33
Bibliographie :	35
Annexes.....	38

Liste des figures :

Figure 1: le logiciel d'analyse sémantique Trope	38
Figure 2: Le style de texte.....	39
Figure 3: le style de texte 2	40
Figure 4: scenarios	41
Figure 5: les relations.....	42

Liste des Abréviations :

AD : Analyse de discours

Adj : Adjectif

DJ : discours judiciaire

Sd : Sciences de langages

V : verbe

Introduction Générale

Le discours judiciaire est un domaine de recherche riche en complexité linguistique et en implications socioculturelles. Il constitue un élément essentiel du fonctionnement du système juridique, servant à la fois à énoncer le droit, à rendre des jugements et à construire des narrations autour des affaires légales. En Algérie, un pays où le système juridique est profondément enraciné dans une histoire complexe et multiculturelle, l'analyse du discours judiciaire revêt une importance particulière.

Cette recherche s'attache à examiner de manière approfondie les modalités linguistiques dans le discours judiciaire algérien, en utilisant une approche textométrique. Les modalités, qui englobent les notions de certitude, de doute, d'obligation, de permission, et autres, jouent un rôle crucial dans la communication juridique. Elles ne sont pas simplement des éléments formels de la langue, mais elles contribuent activement à la construction du sens et de la légitimité dans le contexte juridique.

La problématique centrale de cette recherche est la suivante :

"Comment les modalités linguistiques sont-elles utilisées dans le discours judiciaire en Algérie, et quelle est leur contribution à la construction du sens et de la légitimité dans ce contexte juridique particulier ?" Dans ce contexte, nous émettons les hypothèses suivantes pour répondre à cette question de recherche :

1. **Hypothèse principale :** "Dans le discours judiciaire algérien, l'utilisation fréquente d'arguments causaux pourrait influencer les verdicts judiciaires."
2. **Hypothèse 2 :** "Les marques d'énonciation dans le discours judiciaire en Algérie pourraient être utilisées pour exercer l'autorité et influencer les procédures judiciaires."

L'objectif de cette recherche serait d'analyser en profondeur l'utilisation des modalités linguistiques dans le discours judiciaire algérien, en identifiant les schémas d'utilisation, en examinant leurs implications potentielles sur la prise de décision juridique et en explorant leurs dimensions socioculturelles. En accomplissant ces objectifs, nous espérons contribuer à une meilleure compréhension du rôle potentiel du discours judiciaire dans la justice algérienne et à une analyse plus approfondie des structures et des significations qui pourraient émerger de ce contexte spécifique.

En accomplissant ces objectifs, nous espérons contribuer à une compréhension plus approfondie du discours judiciaire en Algérie et de son rôle dans la justice et la légitimité juridique.

En contextualisant notre étude dans le cadre spécifique de l'Algérie, nous cherchons à comprendre comment les particularités culturelles, légales et linguistiques de ce pays se reflètent dans le discours judiciaire. L'Algérie, en tant que nation en évolution constante sur le plan politique et social, offre un terrain d'investigation propice pour analyser comment les modalités sont mobilisées pour représenter, justifier et persuader au sein du système judiciaire.

À travers une analyse textométrique minutieuse, nous visons à éclairer les mécanismes sous-jacents qui gouvernent la manière dont les acteurs judiciaires expriment l'argumentation, l'énonciation et la causalité. Les résultats de cette étude sont susceptibles de contribuer à une compréhension plus approfondie des dynamiques du discours judiciaire algérien et, plus largement, à l'analyse des modalités dans les contextes judiciaires.

Dans la première partie, nous allons établir les bases conceptuelles du discours juridique, en mettant en lumière son rôle central dans la communication verbale et non verbale, ainsi qu'en explorant les définitions clés proposées par les chercheurs et les variations du discours en fonction des contextes sociaux, culturels et situationnels. Dans la deuxième partie, nous nous pencherons sur les méthodologies couramment utilisées pour analyser le discours juridique. Nous explorerons différentes approches théoriques qui ont enrichi notre compréhension du discours, ainsi que les méthodes pratiques pour analyser ce discours en profondeur.

Première partie :
théorique

Chapitre I :
Généralités sur le
discours

Introduction :

Le discours, en tant que construction complexe de la communication humaine, constitue le socle fondamental de la transmission des idées, des informations et des émotions au sein de la société. Il sert de véhicule par lequel les individus expriment leurs pensées, débattent d'idées, persuadent, instruisent et partagent des expériences. L'analyse approfondie du discours revêt une importance capitale pour appréhender les nuances et les mécanismes qui façonnent la communication humaine dans une variété de contextes.

Ce chapitre introduit le lecteur aux généralités fondamentales sur le discours, jetant ainsi les bases nécessaires pour la compréhension de la démarche d'analyse du discours adoptée dans cette étude. Nous explorerons les concepts essentiels liés au discours, sa nature, ses composantes et sa fonction au sein des interactions humaines. Nous aborderons également les diverses approches théoriques et méthodologiques qui ont façonné l'étude du discours au fil du temps.

1. Notion de discours en sciences de langage

La notion de discours est sujette à une instabilité similaire à celle présente dans le champ de l'analyse du discours. Presque tous les ouvrages d'introduction soulignent ce point, que ce soit pour exprimer des regrets ou pour le célébrer.

De plus, il est important de noter que le terme "discours" est utilisé de deux manières distinctes : en tant que substantif non comptable ("cela relève du discours", "le discours structure nos croyances"...), ainsi qu'en tant que substantif comptable faisant référence à des actes de parole spécifiques ("chaque discours est particulier", "les discours s'inscrivent dans des contextes"...), ou à des ensembles textuels de différentes tailles ("les discours qui traversent une société", "les discours de la publicité"...).

La notion de discours engendre diverses interprétations dans le domaine des sciences de langage. Ce terme englobe plusieurs significations, notamment : le langage en action, la langue utilisée par le locuteur en contraste avec la langue en tant que code de communication virtuel.

Selon Kerbrat-Orecchioni, il s'agit du "langage en action".¹

D'après Benveniste, le discours désigne avant tout l'acte d'énonciation, impliquant un locuteur et un auditeur, où le premier a l'intention d'influencer l'autre de quelque manière.²

En revanche, J-M.Adam définit le discours comme un énoncé identifiable par des caractéristiques textuelles, mais surtout comme un acte accompli dans un contexte précis (participants, institution, lieu, temps).³

Ceci est bien illustré par le concept de "conduite langagière" qui met en œuvre un type de discours dans une situation donnée.

Selon Maingueneau, le discours est un ensemble de contraintes régissant la production illimitée d'énoncés en fonction d'une position sociale ou idéologique spécifique.

¹ : Knauer G. in K-Orecchioni et Mouillaud 1984 .p. 29

² : Benveniste E Problèmes de linguistique générales, Paris, (1966 p242), Gallimard

³ : Adam J-M) : Eléments de linguistique textuelle, éd Margada. (1990.p23.

Bien que définir le discours à travers ces diverses approches soit complexe, il est évident, selon E. Roulet, que le discours ne peut être réduit à une unité linguistique, mais résulte de l'interaction entre informations linguistiques et situationnelles.

2. Discours et énoncé

La dynamique entre texte et discours varie significativement en fonction de l'association d'un groupe de textes à un unique discours (1) ou de l'attribution d'un discours à chaque texte individuel (2).

(1) Dans le premier scénario, les discours transcendent les textes spécifiques qui les composent. Cette situation est particulièrement évidente chez les chercheurs adoptant une perspective similaire à celle de M. Foucault. Par exemple, le concept de "discours psychiatrique" englobe une variété de textes aux genres divers, tels que des ouvrages théoriques, des règlements hospitaliers, des manuels, etc. Dans ce contexte, le terme "discours" peut englober une multitude d'éléments :

- une discipline (comme "le discours de la géographie", "de l'astronomie"),
- une position dans un domaine (comme "le discours communiste", "le discours surréaliste"),
- une thématique (comme "le discours sur la sécurité", "le discours sur l'Afrique"),
- une production associée à un domaine spécifique de la société (comme "le discours journalistique", "le discours administratif"),
- des expressions verbales spécifiques à un groupe de locuteurs (comme "le discours des infirmières", "le discours des mères de famille"), etc.

(2) Le deuxième scénario implique une correspondance entre un discours et chaque texte individuel. Dans cet extrait, par exemple, le discours est décrit comme étant ce qui sous-tend un texte. Les individus créent des textes dans le but de transmettre un message, exprimer des idées, expliquer des concepts, inciter autrui à agir d'une certaine manière ou à penser de manière spécifique, et ainsi de suite. Ce complexe d'objectifs communicationnels peut être désigné comme le discours qui sous-tend le texte et qui joue un rôle primordial dans sa création. Cependant, à la fin, c'est aux lecteurs ou aux auditeurs qu'incombe la tâche de donner un sens au texte, transformant ainsi le texte en une réalité de communication. En d'autres termes, ils doivent interpréter le texte en tant que discours qui prend sens pour eux.

3. Discours et texte

Le discours, d'après J.-M. ADAM, implique l'intégration d'un texte dans un contexte (Jean Michel, 1999). Il englobe également les circonstances particulières de sa création, qui le définissent en tant que discours. En conséquence, le texte est le produit verbal résultant de l'interaction discursive des individus.

Cependant, J.-M. ADAM considère que le texte désigne un concept abstrait issu de l'organisation du contexte appliquée à l'élément concret (le discours). En d'autres termes :

« Discours = Texte + Conditions de production »

« Texte = Discours - Conditions de production » (ADAM, 1990)

Certains chercheurs abordent la structuration de chaque unité, en tenant compte des aspects sociaux ou contextuels. Ils affirment que le texte représente l'unité linguistique dans sa structure et sa composition interne, formant ainsi une entité cohérente. Cette approche permet de le considérer dans un contexte plus vaste avant qu'il ne devienne le produit verbal issu de l'échange discursif entre les individus. À ce stade de son développement, il se transforme en objet discursif représentant différents univers.

Selon Michel ARRIVE (1986 :233) : « Le discours peut être envisagé comme une extension de la linguistique, ou comme le signe d'une problématique interne à la linguistique (notamment dans le domaine du sens), nécessitant l'apport d'autres disciplines » (ARRIVE) .

Le discours peut être défini comme toute forme d'expression linguistique (tant verbale que non verbale) constituée d'énoncés accompagnés de leurs circonstances de production et d'interprétation.

À partir de ce moment, l'objectif de l'analyse du discours a évolué. Il ne s'agissait plus seulement de déterminer ce que le texte exprime, mais plutôt la manière dont il le fait. Ce changement a conduit à passer de la linguistique à la pragmatique. Cette approche implique une exploration non seulement du texte lui-même, mais également des éléments qui peuvent avoir une origine en dehors du langage.

4. Caractéristiques de discours

Le discours utilise des structures qui diffèrent de l'ordre des phrases. Son analyse ne concerne pas la syntaxe, mais se base sur les circonstances de création des énoncés.

Le discours est orienté non seulement parce qu'il est élaboré en fonction d'un objectif, mais aussi car il représente une forme d'influence sur autrui. Chaque énoncé constitue un acte (promesse, suggestion, affirmation, question, etc.) visant à altérer une situation, ce que J. L. Austin nomme "actes de langage" (L, 1970), également désignés comme "actes de parole ou de discours".

Le discours est donc interactif, ce trait étant clair dans sa forme orale (dialogue conduisant à une interaction), mais ne se limitant pas à cela. Une interactivité fondamentale (dialogisme) se trouve dans tout texte, car le discours qu'il met en œuvre prend en considération un destinataire. Pour mettre en lumière l'importance de ce destinataire, on le qualifie souvent de "Co-énonciateur", car il participe à la création de l'énoncé.

Le discours est immergé dans un inter-discours : il acquiert son sens dans le contexte des autres discours avec lesquels il doit se lier. Autrement dit, un discours prend généralement son sens en relation avec un autre.

5. Le discours judiciaire

Le discours judiciaire désigne l'ensemble des propos, arguments et communications orales qui ont lieu dans le cadre d'une procédure légale. Il englobe les déclarations des avocats, les témoignages des parties et des témoins, ainsi que les discussions entre les juges et les avocats.

Ce type de discours vise à présenter des preuves, à soutenir des thèses et à influencer les décisions du tribunal, contribuant ainsi au déroulement équitable et à la résolution des litiges.

Lorsqu'on évoque le langage spécialisé en droit, il est essentiel de reconnaître que ce langage varie considérablement en fonction des personnes qui communiquent, de l'objectif de la communication juridique et du domaine du droit concerné. Contrairement à d'autres domaines spécialisés, la plupart des documents juridiques sont destinés à la fois à un public de spécialistes et à des non-juristes, les justiciables, sans pour autant que ces textes perdent leur haut degré de spécialisation et d'abstraction (voir Wiesmann 2004, 17ss.). Ainsi, une décision

de cour d'appel est destinée à la fois à l'avocat, expert en droit dans son rôle de représentant de son client, et au client lui-même, souvent sans expertise juridique. De plus, la dynamique de la communication entre les communicants, qu'ils soient experts ou non, diffère souvent de la communication quotidienne, qui est bidirectionnelle, tandis que dans le domaine du droit, la communication est souvent unidirectionnelle en raison de la fonction normative de nombreux textes juridiques (lois, décisions de justice, décrets, etc.) (voir Jeand'Heur 1999, 1288). En ce qui concerne l'objectif de la communication juridique, dans le domaine du droit, les actes linguistiques sont souvent aussi des actes juridiques visant à appliquer ou à faire respecter la loi.

6. le discours judiciaire algérien

Le discours judiciaire en Algérie fait référence aux communications orales qui se déroulent dans le contexte du système juridique algérien. Cela comprend les arguments présentés par les avocats, les témoignages des parties et des témoins, ainsi que les discussions entre les juges et les avocats au cours des procédures judiciaires. Le discours judiciaire en Algérie suit les lois et procédures légales du pays et joue un rôle crucial dans l'administration de la justice et la prise de décisions équitables.

Chapitre II :
généralité sur les
modalités envisagées
par l'étude

Introduction :

Le discours est un terrain complexe et dynamique où une multiplicité de dimensions interagissent pour créer une palette riche et nuancée de significations. Parmi ces dimensions, l'argumentation, la subjectivité, la causalité et l'énonciation émergent comme des piliers fondamentaux qui structurent et enrichissent le sens dans les interactions verbales et textuelles. Ce chapitre s'attache à examiner en profondeur ces quatre dimensions essentielles, jetant ainsi les bases conceptuelles pour notre exploration du discours judiciaire.

Dans la première section de ce chapitre, nous aborderons l'argumentation en tant que processus clé par lequel les individus présentent, défendent et justifient leurs idées et leurs positions. L'argumentation est au cœur du discours persuasif, et son analyse permet d'explorer les mécanismes par lesquels les locuteurs construisent des raisonnements logiques et mobilisent des preuves pour influencer les opinions et les décisions. Nous examinerons les différentes formes d'arguments, les techniques rhétoriques et les stratégies persuasives qui sous-tendent cet aspect crucial du discours. .

La deuxième section de ce chapitre sera consacrée à la causalité, un concept qui révèle les liens de cause à effet entre les événements, les actions et les circonstances. L'analyse de la causalité dans le discours permet d'explorer comment les locuteurs établissent, justifient et explorent les relations de cause à effet. Nous examinerons comment les marqueurs de causalité, les expressions temporelles et les constructions discursives contribuent à façonner la façon dont les événements sont reliés et compris.

Enfin, la troisième section se penchera sur l'énonciation, qui révèle les relations entre les locuteurs, les textes et le contexte. L'énonciation joue un rôle fondamental dans la construction du sens et de la perspective dans le discours. Nous examinerons les marqueurs énonciatifs tels que les pronoms, les adverbes et les formes verbales, ainsi que leur rôle dans la création de points de vue individuels, d'engagement et d'implication.

En explorant ces dimensions clés du discours, nous jetons les bases pour notre analyse approfondie du discours judiciaire, Chacune de ces dimensions contribue à façonner la manière dont les locuteurs construisent, négocient et communiquent le sens, créant ainsi un tissu complexe de significations au sein duquel se déploie notre enquête.

1. L'argumentation :

a. Entre l'argumentation et la rhétorique :

L'argumentation et la rhétorique sont deux concepts étroitement liés qui se rapportent à la manière dont le langage est utilisé pour persuader, convaincre et influencer un public. Voici comment ils se connectent :

****Argumentation : **** L'argumentation se concentre sur la construction d'arguments logiques et rationnels pour soutenir une thèse ou une position donnée. Elle implique la présentation d'évidence, de faits et de raisonnements pour influencer l'opinion de l'auditoire.

L'argumentation vise à amener le public à accepter une conclusion basée sur des preuves solides.

****Rhétorique : **** La rhétorique est l'art de l'utilisation persuasive du langage. Elle englobe un ensemble de techniques et de stratégies qui visent à captiver, persuader et émouvoir un auditoire. La rhétorique comprend des éléments tels que le choix des mots, les figures de style, le rythme, la tonalité et la manière dont le discours est organisé. Elle met l'accent sur la façon dont le langage est utilisé pour influencer les émotions et les croyances de l'auditoire.

En somme, l'argumentation et la rhétorique travaillent ensemble pour construire des discours persuasifs. L'argumentation se concentre sur la logique et les preuves, tandis que la rhétorique se penche sur la manière dont le langage est utilisé pour susciter des émotions et captiver l'auditoire. Ces deux éléments sont essentiels dans la communication persuasive et sont souvent étudiés en relation les uns avec les autres dans le domaine de l'analyse du discours et de la communication.

L'argumentation dans le discours judiciaire

L'argumentation dans le discours judiciaire joue un rôle essentiel pour présenter des preuves, persuader les juges et les jurés, et influencer les décisions légales. Voici comment l'argumentation est utilisée dans ce contexte :

1. ****Présentation des preuves : **** Les avocats utilisent l'argumentation pour présenter des preuves qui soutiennent leur thèse. Ils démontrent comment les éléments de preuve, tels que les témoignages, les documents et les faits, corroborent leur version des événements.

2. **Construction d'arguments :** Les avocats construisent des arguments en reliant les preuves à leur thèse. Ils utilisent la logique et le raisonnement pour montrer comment les éléments de preuve soutiennent leur position et contredisent celle de l'opposition.
3. **Réfutation :** L'argumentation dans le discours judiciaire implique également la réfutation des arguments de l'opposition. Les avocats anticipent les contre-arguments et les contrent avec des preuves solides et des raisonnements convaincants.
4. **Utilisation d'autorités :** Les avocats peuvent faire référence à des précédents juridiques, à des lois et à des décisions judiciaires antérieures pour renforcer leurs arguments. Cela implique également de persuader en montrant comment ces autorités soutiennent leur position.
5. **Stratégies rhétoriques :** Les avocats utilisent des techniques rhétoriques pour captiver l'attention et influencer les émotions de l'auditoire, qu'il s'agisse de juges ou de jurés. Ces stratégies comprennent l'utilisation de métaphores, d'analogies et d'autres figures de style.
6. **Résumé et conclusion :** À la fin de leurs plaidoyers, les avocats récapitulent leurs arguments clés et expliquent pourquoi leur thèse doit être acceptée. C'est un dernier effort pour persuader l'auditoire de prendre leur position.

L'argumentation dans le discours judiciaire exige une combinaison habile de compétences juridiques, rhétoriques et de communication. Les avocats doivent être capables de structurer leurs arguments de manière logique, de présenter des preuves convaincantes et de choisir les mots et les stratégies appropriés pour persuader les décideurs judiciaires.

2. La causalité :

a. Notion de la causalité :

La causalité est le concept qui exprime la relation de cause à effet entre deux événements, actions ou conditions. En d'autres termes, la causalité établit que la présence ou l'occurrence d'un événement (appelé "cause") entraîne ou contribue à la présence ou à l'occurrence d'un autre événement (appelé "effet"). C'est une notion fondamentale dans la compréhension de la façon dont les choses interagissent dans le monde et comment les changements se produisent.

Par exemple, si l'on dit que "le manque de sommeil cause la fatigue", on établit une relation de causalité entre le manque de sommeil (cause) et la fatigue (effet). La causalité peut être simple ou complexe, impliquant parfois plusieurs causes qui contribuent à un effet donné.

La causalité est étudiée et analysée dans divers domaines, tels que la philosophie, les sciences naturelles, les sciences sociales et l'analyse de discours, afin de comprendre comment les événements sont reliés entre eux et comment les phénomènes se produisent dans le monde réel.

La causalité en analyse de discours se réfère à la manière dont les relations de cause à effet sont établies, exprimées et interprétées dans les textes et les discours. Voici comment la causalité est abordée dans ce contexte :

1. **Identification des relations causales :** En analysant le discours, les chercheurs identifient les connexions causales entre les événements, les actions ou les situations. Cela peut être réalisé en repérant des marqueurs de causalité tels que "parce que", "en raison de", "à cause de", etc.
2. **Analyse des mécanismes causaux :** L'analyse de discours peut impliquer l'examen des mécanismes qui expliquent comment une cause mène à un effet. Cela peut inclure l'identification des étapes intermédiaires, des actions ou des facteurs qui contribuent à la relation causale.
3. **Évaluation de la force de la causalité :** Les chercheurs peuvent évaluer la force de la relation causale en examinant la cohérence des preuves présentées dans le discours. Une relation causale solide est soutenue par des faits, des exemples et des arguments convaincants.
4. **Causalité explicite et implicite :** Dans certains cas, la causalité est exprimée explicitement, tandis que dans d'autres cas, elle peut être implicite et nécessiter une inférence de la part du lecteur pour la comprendre.
5. **Causalité dans le contexte social et culturel :** L'analyse de discours peut prendre en compte les facteurs sociaux et culturels qui influencent la manière dont la causalité est perçue et exprimée. Les normes culturelles et les croyances peuvent jouer un rôle dans la manière dont les relations causales sont construites et interprétées.

6. **Causalité et argumentation :** La relation de causalité peut être utilisée pour renforcer des arguments. Les chercheurs en analyse de discours peuvent examiner comment les éléments de causalité sont utilisés pour persuader, convaincre ou justifier une position.

L'analyse de la causalité en discours peut aider à révéler comment les événements sont reliés dans un texte, comment les auteurs justifient leurs points de vue et comment les effets sont attribués à des causes spécifiques. Cela permet de mieux comprendre comment les discours construisent la compréhension des relations de cause à effet dans différents contextes.

b. La causalité dans le discours judiciaire :

Dans le discours judiciaire, la causalité joue un rôle crucial pour établir les liens de cause à effet entre les événements, les actions et les circonstances. Voici comment la causalité est abordée dans ce contexte :

1. **Preuves causales :** Les avocats présentent des preuves pour établir des relations de causalité entre les actions et les conséquences. Par exemple, ils peuvent fournir des témoignages d'experts, des documents et des faits pour montrer comment une action spécifique a entraîné un résultat donné.

2. **Construction d'arguments :** Les avocats construisent des arguments en reliant les éléments de preuve pour établir la causalité entre les événements. Ils utilisent des faits, des témoignages et des expertises pour expliquer comment les actions d'une partie ont influencé les résultats.

3. **Réfutation :** Dans le discours judiciaire, la réfutation des arguments de l'opposition implique souvent de contester la validité des liens de causalité proposés. Les avocats peuvent chercher à montrer que d'autres facteurs ou événements étaient responsables des conséquences alléguées.

4. **Responsabilité et dommages :** La causalité est souvent un élément clé pour établir la responsabilité légale. Dans les litiges civils, par exemple, il est nécessaire de prouver que l'action d'une partie était la cause directe ou indirecte des dommages subis par une autre partie.

5. **Utilisation d'experts :** Les témoins experts peuvent être appelés à témoigner sur des questions de causalité, en fournissant des analyses scientifiques ou techniques pour soutenir les arguments des parties.

6. ****Normes légales :** ** La causalité peut également être déterminée par des normes légales spécifiques dans certains cas. Par exemple, dans le contexte de la responsabilité pénale, il peut être nécessaire de prouver que l'accusé a causé intentionnellement un préjudice.

Pour conclure la causalité dans le discours judiciaire exige une analyse approfondie des preuves, des arguments logiques et une compréhension des normes légales spécifiques. Les avocats doivent persuader le juge ou le jury que les liens de causalité sont établis de manière convaincante et qu'ils justifient les conclusions légales souhaitées.

3. L'énonciation :

L'énonciation concerne l'utilisation du langage dans un contexte spécifique, incluant le locuteur, l'auditeur et le moment de la communication. Certains linguistes renommés dans ce domaine sont Émile Benveniste, Roman Jakobson et Dell Hymes. Ils ont contribué à comprendre comment les éléments contextuels influencent la signification et la manière dont les langues sont utilisées dans la communication.

L'énonciation et les actes de langage sont des concepts interconnectés dans la linguistique. Les actes de langage, proposés par les philosophes John Searle et J.L. Austin, sont des actions réalisées en utilisant le langage, comme donner des ordres, poser des questions ou faire des promesses.

L'énonciation, d'autre part, se concentre sur les choix linguistiques et contextuels que les locuteurs font pour situer leur discours dans une situation particulière. Les actes de langage sont souvent incorporés dans les énonciations. Par exemple, en disant "Je te promets de venir demain", un locuteur réalise l'acte de promettre tout en situant cette promesse dans un contexte énonciatif spécifique.

Comprendre l'énonciation et les actes de langage permet d'analyser comment les locuteurs réalisent différentes actions à travers leurs discours, tout en tenant compte du contexte et des intentions.

L'énonciation est étroitement liée à la subjectivité dans la mesure où elle reflète les perspectives et les points de vue individuels des locuteurs. Les choix linguistiques, tels que l'utilisation de pronoms, de modalités et de temps verbaux, peuvent exprimer les opinions, les croyances et les émotions du locuteur.

L'énonciation permet de montrer comment la subjectivité du locuteur influence la manière dont il interprète et présente les informations. Par exemple, en utilisant des expressions telles que "à mon avis" ou "je crois que", le locuteur indique sa propre perception personnelle.

Les marques déictiques sont des éléments linguistiques tels que les pronoms, les adverbes de lieu et de temps, et d'autres expressions qui dépendent du contexte pour être compris. Ils sont utilisés pour indiquer des éléments spécifiques dans l'espace et le temps, ainsi que pour définir les participants à la communication. Les marques déictiques sont étroitement liées à la subjectivité, car elles reflètent les perspectives et les points de vue individuels des locuteurs dans une situation donnée.

Par exemple, les pronoms personnels tels que "je", "tu", "il/elle" sont des marques déictiques qui indiquent le locuteur, l'interlocuteur et les personnes dont il est question. L'utilisation de ces pronoms peut exprimer la subjectivité du locuteur en donnant des indices sur sa perspective et son implication dans le discours.

En somme, les marques déictiques sont des outils linguistiques qui contribuent à exprimer la subjectivité en reliant le discours aux contextes spécifiques et aux points de vue individuels des locuteurs.

L'étude de l'énonciation en linguistique peut aider à comprendre comment la subjectivité est construite à travers le langage, et comment les locuteurs expriment leur propre point de vue tout en s'inscrivant dans des contextes sociaux et culturels spécifiques.

L'analyse de discours se concentre sur l'étude détaillée des textes et des discours, en examinant comment les éléments linguistiques et contextuels contribuent à la signification. Cela inclut l'énonciation, qui se réfère aux choix linguistiques faits par les locuteurs pour situer leur discours dans le temps, l'espace et la relation avec les interlocuteurs.

Des linguistes comme Michel Foucault, Teun A. van Dijk, et Norman Fairclough ont influencé ce domaine en développant des méthodes pour examiner les relations de pouvoir, les idéologies et les structures sociales dans les discours. L'analyse de discours peut également être utilisée pour explorer comment les discours façonnent les opinions publiques et les perceptions.

Chapitre II : Généralités sur les modalités envisagées par l'étude

Dans le discours judiciaire, l'énonciation joue un rôle crucial pour établir la responsabilité et la crédibilité des témoins, ainsi que pour transmettre les faits de manière impartiale. Les choix linguistiques des avocats, des juges et des témoins influencent la façon dont les informations sont présentées et perçues.

L'énonciation peut être utilisée pour distinguer entre les discours directs (citations exactes) et indirects (rapports de témoignages), et pour déterminer les sources et les intentions des propos. Les éléments énonciatifs tels que les pronoms, les temps verbaux et les marqueurs de modalité contribuent à la manière dont les faits sont interprétés et évalués par les parties impliquées dans le procès.

L'analyse de l'énonciation dans le discours judiciaire peut aider à comprendre comment les stratégies linguistiques influencent les jugements et les décisions prises dans le cadre légal.

Deuxième Partie :
Pratique

*Chapitre 3 : généralités sur
les méthodes d'analyse
textuelles*

Introduction

L'analyse textométrique, en tant que méthode quantitative et qualitative d'exploration du langage, joue un rôle essentiel dans la compréhension approfondie du discours. Elle offre une perspective unique en permettant de découvrir des tendances, des structures et des relations au sein de corpus de textes. Ce chapitre se consacre à la présentation des concepts fondamentaux de la textométrie ainsi qu'à l'introduction de certains logiciels de textométrie couramment utilisés.

Dans la première section, nous plongerons dans l'univers de la textométrie en examinant les principes sous-jacents qui guident cette approche analytique. La textométrie repose sur l'idée que le texte peut être analysé en unités linguistiques discrètes et en relations entre ces unités, fournissant ainsi une vue détaillée de la composition et de la structure du discours. Nous aborderons les notions clés telles que les unités textométriques (lemmes, mots, expressions), les matrices termes-documents et les mesures de fréquence.

La deuxième section se penchera sur les avantages et les limitations de l'analyse textométrique. Nous discuterons des raisons pour lesquelles cette approche est pertinente dans l'étude du discours, notamment sa capacité à révéler des tendances lexicales, des schémas de co-occurrence et des variations dans différents types de textes. Cependant, nous ne manquerons pas de mentionner certaines limites, telles que le risque de réductionnisme et la nécessité d'interprétation contextuelle.

La troisième section introduira plusieurs logiciels de textométrie qui offrent des outils puissants pour l'analyse du discours. Parmi les exemples, nous citerons "AntConc", un logiciel libre qui permet d'effectuer des analyses lexicales et des recherches de motifs linguistiques. Nous examinerons également "TXM", un outil open source spécialement conçu pour l'analyse textuelle, ainsi que "Voyant Tools", un environnement en ligne pour l'exploration visuelle de corpus textuels.

Enfin, nous fournirons des exemples concrets de la manière dont ces logiciels de textométrie peuvent être utilisés pour explorer les dimensions du discours que nous avons précédemment abordées dans ce mémoire, à savoir l'argumentation, la subjectivité, la causalité et l'énonciation. Ces exemples illustreront comment les analyses textométriques peuvent mettre en lumière des tendances significatives et des relations subtiles au sein des corpus de textes.

Ce chapitre établit les bases nécessaires pour la poursuite de notre étude. En explorant la textométrie et en nous familiarisant avec les outils qui la sous-tendent, nous nous préparons à une analyse approfondie et rigoureuse du discours judiciaire.

1.La textométrie :

L'analyse textométrique, , est une méthode quantitative d'analyse de texte qui vise à explorer les structures, les fréquences et les relations entre les unités linguistiques dans un corpus de textes. Cette approche combine des techniques statistiques et linguistiques pour extraire des informations et des tendances à partir de données textuelles.

Voici quelques points clés sur l'analyse textométrique :

1. **Fréquences et distributions :** L'analyse textométrique étudie la fréquence d'apparition des mots, des phrases, des termes et d'autres unités linguistiques dans un corpus. Elle permet de visualiser et de comparer les distributions des éléments linguistiques.
2. **Mots-clés :** L'identification des mots-clés permet de déterminer quels mots sont significatifs et caractéristiques d'un corpus donné. Les mots-clés sont souvent extraits en comparant les fréquences dans le corpus par rapport à des corpus de référence.
3. **Concordances :** Les concordances montrent comment un mot ou une expression particulière est utilisé dans le contexte. Elles aident à comprendre comment un terme est employé et à quelles occasions.
4. **Collocatifs :** Les collocatifs sont les mots qui ont tendance à apparaître fréquemment à côté d'un autre mot donné. L'analyse des collocatifs révèle les associations linguistiques et sémantiques.
5. **Segmentation textuelle :** L'analyse textométrique peut segmenter le texte en unités plus petites, telles que les phrases ou les paragraphes, pour examiner comment différents éléments linguistiques sont distribués.
6. **Visualisation des données :** Les techniques de visualisation, telles que les nuages de mots, les graphiques et les diagrammes, aident à rendre les résultats de l'analyse textométrique plus accessibles et compréhensibles.

7. ****Applications variées : **** L'analyse textométrique est utilisée dans différents domaines, notamment la linguistique, la littérature, l'analyse de discours,

la science politique et la sociologie. Des logiciels tels que "AntConc", "TXM", "Voyant Tools" et "R" avec des packages comme "tm" permettent d'effectuer des analyses textométriques. L'analyse textométrique permet de découvrir des tendances, des thèmes et des motifs dans un corpus de textes, ce qui peut être utile pour des études comparatives, des analyses thématiques et des insights linguistiques.

Distinction entre textométrie et lexicométrie :

La textométrie et la lexicométrie sont deux approches distinctes mais liées d'analyse quantitative des textes. Voici les principales différences entre les deux :

1. Textométrie :

- La textométrie se concentre sur l'analyse globale d'un texte ou d'un corpus de textes pour en extraire des informations pertinentes.
- Elle prend en compte des aspects tels que la structure du texte, la fréquence des mots, les co-occurrences de mots, et les relations entre les mots dans le but de dégager des tendances, des thèmes ou des motifs.
- La textométrie peut être utilisée pour explorer la structure d'un corpus, révéler des similarités ou des différences entre des textes, ou encore pour mesurer la dispersion lexicale.

2. Lexicométrie :

- La lexicométrie se focalise principalement sur l'étude des mots eux-mêmes, de leurs fréquences et de leurs relations dans le texte.
- Elle se penche sur des aspects spécifiques du vocabulaire, tels que la diversité lexicale, la spécificité lexicale, ou l'analyse de la répartition des mots-clés dans un texte.
- La lexicométrie est souvent utilisée pour des études de stylométrie (analyse du style d'écriture), d'analyse de la terminologie, et d'identification de mots-clés.

En résumé, la textométrie se concentre sur l'ensemble du texte et examine les relations entre les mots, tandis que la lexicométrie se penche plus spécifiquement sur les mots eux-mêmes, leurs fréquences et leur utilisation dans le texte. Les deux approches sont

complémentaires et peuvent être utilisées en conjonction pour une analyse plus approfondie des textes.

2. Présentation de logiciel Trope :

Actuellement, il existe des logiciels informatiques qui ont un impact positif sur la recherche scientifique. Depuis la transition vers le format numérique, l'utilisation de ces logiciels pour le traitement de textes a de plus en plus d'influence sur la méthodologie de la recherche dans diverses branches des sciences humaines. Ces outils sont devenus essentiels en raison de la nécessité d'analyser d'importants corpus de texte, ce qui demanderait une quantité considérable de travail sans leur assistance. De plus, ces logiciels sont tout aussi efficaces pour explorer et analyser des documents plus restreints tels que des articles de revues ou des livres, offrant ainsi une grande polyvalence d'utilisation.

Tropes est un logiciel pluridisciplinaire. Il se situe au carrefour de nombreuses disciplines : Histoire-Géographique, Français, philosophie... etc. Tropes a été initialement développé par Pierre Molette et Agnès LANDRE, sur la base des travaux de Rodolphe GHIGLIONE.

Pendant son évolution, le logiciel s'est appuyé sur d'autres travaux scientifiques que ceux des premiers auteurs. En particulier les Rafales (adaptées à partir de la thèse de

Mathieu BRUGIDOU), le Scénario (inspiré de la linguistique anglo-saxonne et partiellement des travaux de John Lyons) ainsi que le Style général du texte (adapté à partir de la Grammaire du sens et de l'expression de Patrick CHARAUDEAU).

Tropes peut être utilisé selon les conditions décrites dans son contrat de licence. Il ne s'agit pas d'un logiciel du domaine public, car il appartient à ses auteurs. Il est sauvegardé par les réglementations en vigueur en ce qui concerne les droits d'auteurs et la propriété intellectuelle. Overtex, Tropes, Microsoft, Windows, Excel, Word,

Outlook, Internet Explorer, Adobe, Java, Apple, MacIntosh sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs. (figure 1)

Chapitre 4 : Analyse de corpus

Introduction :

Un corpus, dans le contexte de la linguistique et de l'analyse de texte, fait référence à un ensemble organisé de textes, d'échantillons de discours ou de données linguistiques qui sont collectés et utilisés à des fins d'analyse, de recherche ou d'étude. Les corpus servent de base de données pour examiner les modèles linguistiques, les tendances de langage, les fréquences d'utilisation des mots et bien d'autres aspects linguistiques.

Un corpus peut être constitué de textes écrits, d'enregistrements audio, de transcriptions de conversations, de dialogues, de correspondances, de discours politiques, de publications académiques, de médias sociaux, etc. Il peut couvrir différents genres et styles de discours, ainsi que différentes périodes de temps ou différents domaines de sujets.

Les chercheurs en linguistique et en analyse de discours utilisent les corpus pour :

- Identifier les fréquences d'utilisation des mots et des expressions.
- Étudier les variations linguistiques dans différents contextes.
- Examiner les structures grammaticales et les schémas d'utilisation.
- Détecter des tendances linguistiques dans un domaine spécifique.
- Comparer différents styles ou périodes linguistiques.
- Observer les changements dans le langage au fil du temps.
- Valider des hypothèses linguistiques à l'aide de données réelles.

1. Notion de corpus :

Dans tout travail d'analyse du discours, la constitution du corpus est intimement liée à la définition du sujet et de la problématique.

En partant de la définition de François Rastier qui exige réflexivité et maniabilité du

corpus : « Un corpus est un regroupement structuré de textes intégraux, documentés,

éventuellement enrichis par des étiquetages, et rassemblés de manière théorique réflexive en tenant compte des discours et des genres, et de manière pratique en vue d'une gamme d'applications », 34 nous avons choisi de travaillé sur un genre discursif particulier (le discours Judiciaire) . Notre choix a été pragmatique et il nous semble préférable de le contrôler par une interprétation de son processus de production. Comme l'explique si bien Mayaffre :

Le sens en effet n'est jamais donné. Il est toujours construit lors de parcours interprétatifs complexes que le linguiste est en charge de contrôler et dans lesquels s'articulent écriture et réécriture, textes et contextes, conditions culturelles d'émission, de réception et d'analyse. Précisément, ce contrôle du parcours interprétatif s'effectue autant que possible dans et par le corpus, conçu comme la seule ou l'ultime entité possible d'objectivation du contexte pour la linguistique. »(Damon Mayaffre,1995)¹

2. Présentation de corpus :

Notre étude s'est basée sur un ensemble de pétitions ainsi que sur les décisions judiciaires qui y sont associées. Ces audiences ont abordé des questions dans le domaine du droit immobilier. À travers cette étude, nous avons examiné divers arguments, preuves, et leur manière de présentation, ainsi que leur impact sur les jugements rendus par le tribunal.(voir annexes).

Voici l'exemple des audiences soumises à l'étude :

« Conseil de la magistrature de Khenchela Tribunal de Khenchela Section immobilière »

Requête d'ouverture de procédure judiciaire

« La demanderesse : [Prénom et nom de la plaignante] »

¹ : Damon Mayaffre. Le poids des mots : le discours de gauche et de droite (1995). éd H. Champion.

« Le défendeur : [Prénom et nom de la personne mise en cause] »

« Après les salutations à la Cour »

« Dans la forme : étant donné que la demande de la demanderesse remplit toutes les conditions générales prévues par la loi conformément aux articles 13, 14 et 15 de la loi, elle est donc acceptée à cet égard. »

« En ce qui concerne le sujet : La demanderesse possède un logement au rez-de-chaussée situé dans le quartier de Moussa Reda à Khenchela, d'une superficie totale de 133 mètres carrés, hérité de sa mère par le biais d'un testament conjoint avec son père feu Ben Najee El Taieb, qui a acquis la parcelle sur laquelle la maison est construite par achat en vertu d'un contrat de vente informel pendant sa vie auprès de la personne nommée Lamoushi Hussein, en date du 12/04/1980, avec le témoignage des témoins Lamoushi Yahya et Lamoushi Alaoua. De plus, la résidence est équipée d'un compteur électrique et d'une alimentation en eau, portant le nom de naissance de la demanderesse. »

« Étant donné que le plaignant a profité des circonstances de la plaignante pour s'emparer de la résidence sans droit légitime et y a introduit un individu étranger, à savoir Fulan 2, avant de disparaître derrière lui, ce qui a poussé la plaignante à leur adresser deux avertissements par l'intermédiaire de l'huissier de justice, Maître Fandali Mahboubi. L'appelé Araqoub s'est excusé en prétendant qu'il ignorait que cette résidence lui appartenait et s'est engagé à la libérer, ce qu'il a effectivement fait récemment. Cependant, le plaignant persiste à vouloir maintenir son emprise sur la résidence illégalement, ce qui a conduit la plaignante à déposer une plainte distincte devant le Procureur de la République pour le poursuivre pénalement, comme le confirme la version ci-jointe. »

« En parallèle à la plainte déposée devant le Procureur de la République, la plaignante a décidé d'intenter une action en justice devant le tribunal immobilier, conformément aux instructions du parquet, s'engageant à contraindre le défendeur ainsi que quiconque le remplace à libérer la résidence recommandée pour elle par son défunt père. Cela est d'autant plus important car plusieurs témoins sont prêts à comparaître devant le tribunal pour témoigner que cette résidence appartient effectivement à son père défunt, y compris le témoin qui a assisté à l'acquisition de la parcelle de terrain sur laquelle la résidence est construite pendant la vie de son père. »

Pour ces raisons et à cette fin :

« La plaignante sollicite respectueusement du tribunal, après avoir attesté de la recevabilité de sa demande conformément aux conditions formelles prévues par la loi et après avoir confirmé la réalité des documents déposés au dossier, qui prouvent que la plaignante détient la résidence par le biais d'un legs et d'une donation de son défunt père, qui avait précédemment acheté le terrain sur lequel la résidence est construite du nommé Lamoushi Hussein en 1980. Ce dernier utilisait la résidence pendant sa vie en compagnie de sa femme, ainsi que de sa fille la plaignante, pendant une certaine période, car elle s'est mariée par la suite. De plus, les factures d'électricité et d'eau étaient au nom de la mère de la plaignante, comme l'indiquent les copies déposées au dossier.

Après avoir attesté des avertissements présentés dans le dossier et après avoir constaté que le président du tribunal avait émis une ordonnance nommant un huissier de justice pour procéder à l'établissement d'un constat et à la vérification de la situation concernant la résidence en question, le tribunal a jugé nécessaire d'obliger le défendeur ainsi que quiconque le remplace à évacuer la résidence et à ne pas interférer dans son occupation, tout en l'indemnisant à hauteur de 500 000 DZD au moins pour l'ensemble des dommages matériels et moraux subis, ainsi que de lui imposer tous les frais de justice.

Sous toutes réserves,

La plaignante respectueusement.

3. Résultat général :

Après avoir soumis notre corpus à l'analyse par Trope (voir annexes)

On peut résumer notre résultat comme suit :

Comparer deux textes implique à la fois d'analyser leur contenu, c'est-à-dire les classes d'équivalents, et leur mise en scène, qui englobe les catégories de mots. Il est possible, par exemple, de procéder à des comparaisons en examinant les aspects suivants :

1. Les différences de poids, mesurées par les taux d'utilisation pondérés, ainsi que les positions des classes d'équivalents en tant qu'actants ou actés. On peut également observer la chronologie des thèmes principaux, telle que déduite des rafales, des épisodes, et des graphes de répartition. Cela permet de mettre en évidence la modalité argumentative en parallèle avec la causalité.

2. L'analyse de la fréquence de cooccurrence des références, à travers des graphes en étoile, en aires, des relations, et des scénarios, comme indiqué dans les annexes.
3. L'examen des types d'actes en analysant les catégories verbales, incluant les catégories de mots, les styles, et les mises en scène.
4. L'analyse de la logique déployée et de la prise en charge, en se penchant sur les connecteurs et les modalisations, englobant les catégories de mots, les rafales et les épisodes.
5. Enfin, une synthèse des propositions centrales qui permet d'introduire les éléments pertinents ainsi que les thèmes principaux des textes comparés.

Ce processus d'analyse comparative offre un aperçu approfondi des similarités et des distinctions entre les deux textes étudiés.

Afin de rendre compte du profil modal de chaque section de texte, nous avons introduit un nouveau concept appelé "zone modale." Nous avons proposé de la définir comme un passage de texte caractérisé par une modalité dominante. En analysant comment les catégories modales étaient liées aux parties du texte, nous avons identifié trois zones modales distinctes : la zone déontique, la zone axiologique et la zone aléthique.

L'accent de notre attention s'est porté sur la zone axiologique en raison de son rôle central dans la prise de décision juridique, où le juge justifie la solution qu'il adopte. Cette zone nous a semblé être la plus pertinente pour fournir une aide à l'interprétation. Notre analyse a mis en évidence des expressions modales, des constructions concessives, des routines discursives, etc., qui se concentrent sur des moments clés dans le déroulement de l'argumentation. En d'autres termes, ces indices linguistiques traduisent des changements modaux dans le texte qui alertent sur : (i) l'introduction d'un nouvel argument juridique que le juge utilise pour motiver sa décision (par/en application de ; sur le fondement de, etc.) ; (ii) une prise de position spécifique (engagement/désengagement) ou une évaluation manifestée par le juge à l'égard d'un argument avancé par l'une des parties (bien/mal fondé, à juste titre, à bon droit ; il est justifié, etc.) ; ou encore (iii) un mouvement argumentatif particulier qui reflète un changement majeur dans la séquence d'arguments (Mais attendu ; Attendu cependant ; Attendu toutefois, etc.).

Identifier ces éléments discursifs dans les décisions judiciaires et expliquer leur rôle dans l'argumentation constitue une première étape importante de l'aide à l'interprétation. De plus, leur fréquence élevée et leur utilisation régulière dans les sous-genres juridiques facilitent leur détection automatique dans le contexte des scénarios modaux.

Conclusion

Conclusion :

Dans le cadre de ce mémoire, une analyse textométrique approfondie des discours judiciaires sous l'angle de l'argumentation, de la causalité et de l'énonciation a été entreprise. Cette étude a permis de mettre en lumière plusieurs aspects essentiels.

Tout d'abord, notre analyse a révélé *la complexité des mécanismes argumentatifs* utilisés dans les discours judiciaires. Les avocats et les juges déploient une gamme variée de stratégies argumentatives pour soutenir leurs positions et influencer les décisions. Ces stratégies vont de l'usage de preuves tangibles à l'exploitation des émotions et des valeurs morales.

De plus, l'exploration de *la causalité* dans les discours judiciaires a souligné l'importance de comprendre les liens de cause à effet dans le contexte juridique. Les arguments causaux sont fréquemment employés pour établir la responsabilité ou l'innocence, et notre analyse a montré comment ces arguments peuvent être déterminants dans les verdicts judiciaires.

Enfin, l'étude de l'énonciation a révélé comment les discours judiciaires sont marqués par la présence d'acteurs spécifiques, tels que les avocats, les juges et les parties impliquées. L'analyse des marques d'énonciation a permis de mieux comprendre comment ces acteurs utilisent le langage pour exercer leur autorité et influencer le cours des procédures judiciaires.

En somme, cette recherche a démontré l'importance cruciale de l'analyse textométrique pour une compréhension approfondie des discours judiciaires du point de vue de l'argumentation, de la causalité et de l'énonciation. Elle a également mis en évidence la richesse des données linguistiques disponibles dans ce contexte et leur pertinence pour le domaine juridique. En continuant à explorer ces aspects, nous pouvons espérer contribuer à une meilleure compréhension des processus décisionnels dans le domaine de la justice.

Bibliographie

Bibliographie :

1. ADAM, J. M. (1990). *Eléments de linguistique textuelle*. Mardaga.
2. ARRIVE, M. cité in Alpha Ousmane BARRY , P3.
3. Bakhtine, M. (1984). *Esthétique de la création verbale*, (traduction d'Alfreda Au couturier),. Paris: Gallimard.
4. Benveniste, E. "de la subjectivité dans le langage" in *problèmes de linguistiques générale*. Paris: Gallimard.
5. Benveniste, E. .. (1966). *problèmes de la linguistiques générales tome 1*. 229. Paris: Gallimard.
6. Benveniste, E. (1966). Benveniste, E. (1966). *problèmes de la linguistique générale tome 1*. 252. paris: Gallimard.
7. Benveniste, E. (1966). *problèmes de la linguistique générale tome 1*. 231. Paris: Gallimard. Benveniste.E. (1966). *Problèmes de linguistique générales*. Paris: Gallimard.
8. Benveniste.E. (1966). *Problèmes de linguistique générales*. paris: Gallimard. Benveniste.E. (2001). *Problèmes de linuistique générale*. paris: Gallimard.).
9. Cathrine, K.-O. (2006). *L'Enonciation: de la subjectivité dans le langage* . Armand Colin . *Références Bibliographique 110 CHARAUDEAU P & MAINDUENEAU D.* (2002).
10. *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris: Seuil. Chateauraynaud et Debaz. (2010).
11. Claude, D. *modalité et modalisation dans la langue*. paris: L'Harmattan. D.Coste et R.Galisson. (1976). 131
12. Dominique, M. (1874). , *Eléments de linguistique pour le texte littéraire*. 23. Paris: Musée d'Orsay.
13. Dominique, M. *Discours et analyse du discours*. Paris: Armand Colin.
14. Dubois et alii. (1994). *Dictionnaire de linuistique et des sciences du langage* . paris : larousse . Ducrot & J-M Schaeffer,. (1995).
15. *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. 297. Seuil.
16. CIRLLEP 2. G., G. (1979). *Introduction à l'architexte*. Paris: Seuil, coll.Poétique. Galiana, P. (1991).

17. La stylistique., Paris , France : presse Universitaire de France .
18. Jean-Michel, A. (1999). Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes. Paris: Nathan. J-M, A. (1990). Eléments de linguistique textuelle. Margada. Kerbrat-Orecchioni. (1993). dans Bougnoux. Kerbrat-Orecchioni.Catherine. (1986). l'énonciation de la subjectivité dans le langage. Paris: Armand Colin. . MAINGUENEAU D . (2009). les termes clés de l'analyse de discours. Paris: Seuil. MAINGUENEAU, D. ((2012), 9). « Que cherche les analystes de discours » In Argumentation vQet Analyse di Discours.
19. Maingueneau.D. (1976). initiation aux méthodes de l'analyse du discours problèmes et perspectives. Marchand, P. (2004).
20. Pascal Marchand "Analyse du discours assistée par ordinateur, Mots. Les langages du politique" ,Mots.les langages du politique. 75. (J.-M. Leblanc, Éd.)
21. MAYAFFRE. (2005). De le lexicometrie à la loométrie. l'Astrolabe. Mearcellesi, J.-B. (1975). dans langage. (N/23°) .
22. Muller, C. (1968). Initiation à la statique linuistique. Paris: Larousse.
23. Orecchioni, K. (1999). l'Enonciation, de la subjectivité dans le langage.
24. Un modèle et instrument d'analyse de l'organisation du discours. Berne: Peter Lang. Sarfati, G.-E. (2005).
25. Elements d'analyse du discours pae 93-95. Paris : Arman Colin . Y., S. (2008). Les Genres littéraires. Paris: Armand Colin,coll 128.
26. Manuel de référence tropes versions 8.1 (logiciel développé par Pierre Molette et Agnès Landré .
27. Taleb F. (2015). Les modalités linguistiques pour aider à l'interprétation de textes juridiques. Actes Interface TAL IHM (ITI'2015), 22ème Congrès

Annexes

Annexes :

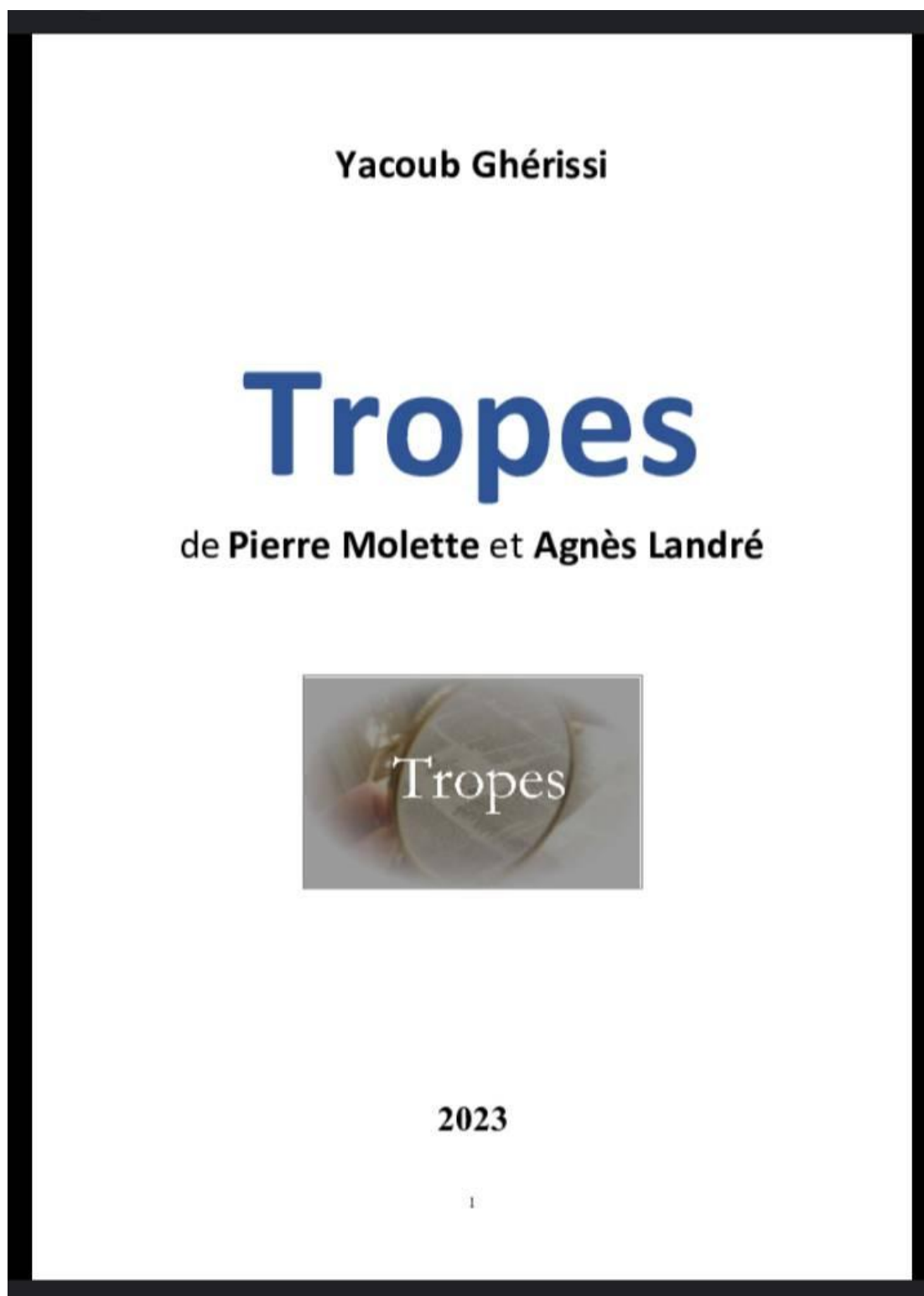


Figure 1: le logiciel d'analyse sémantique Trope

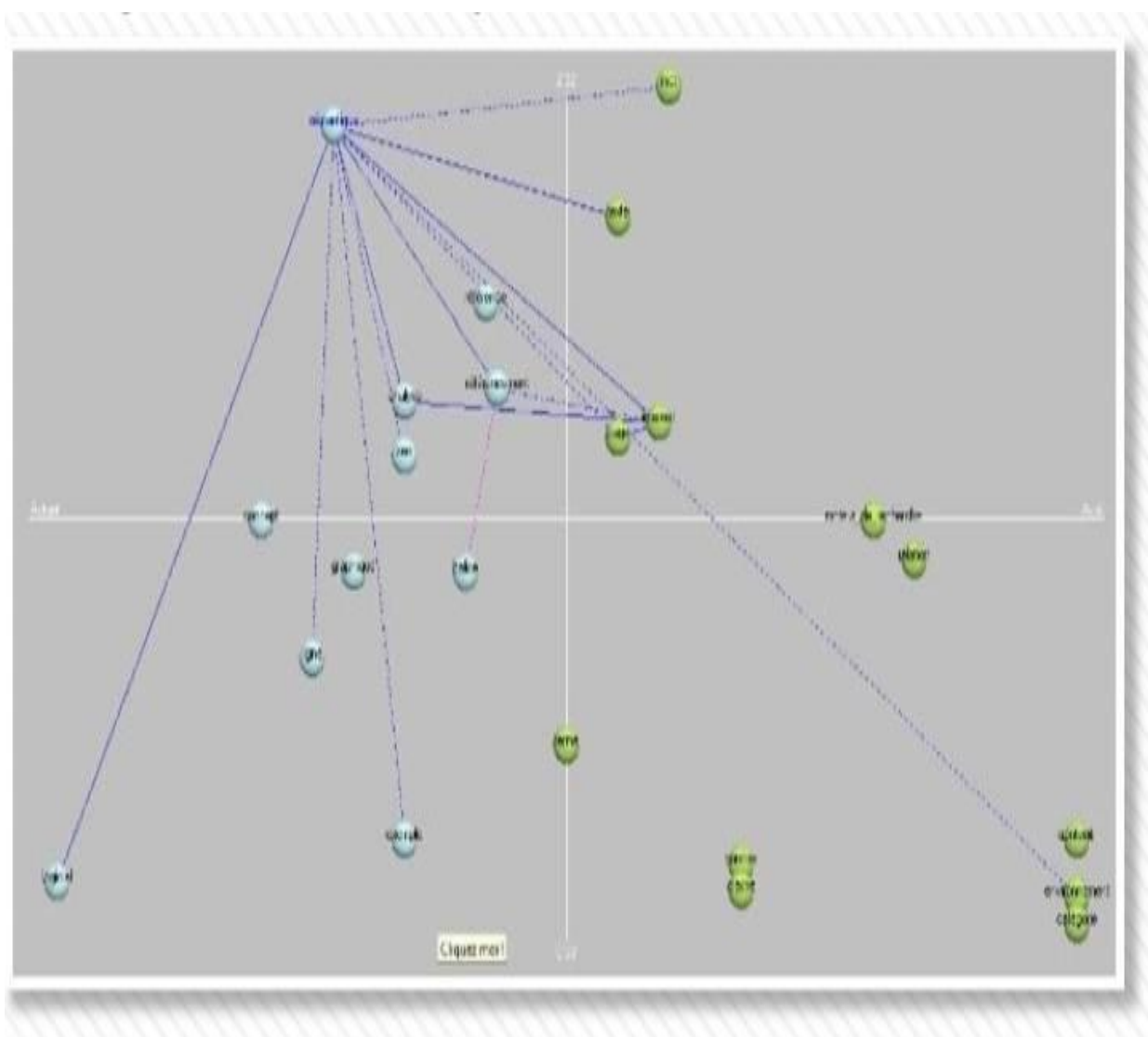


Figure 4: scenarios

